

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sophie Bélanger](#)

<https://www.cadre21.org/membres/bc6cd28d2799171cb7f2d132>

Date d'obtention : 2021-02-04 20:24:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

cette méthode permet d'uniformiser les interventions, de les rendre plus rapides, de protéger les victimes impliquées dans la situation. En suivant ce protocole, nous ne nuisons pas à la poursuites des des choses. Chaque partenaire doit mettre en place les actions qui lui sont attribuées.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Me donner davantage confiance dans mes interventions et les étapes que je dois faire. Assurer une cohérences des intervention au seins de notre établissement scolaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer de ne pas trop questionner afin de ne pas nuire à la poursuite de la situation.